



comment peut-on se faire citer comme témoin lors d'une audience

Par **patelle**, le **19/02/2020** à **22:41**

Bonsoir,

comment peut-on être cité à témoin ?

plus précisément si on souhaite l'être, y a t'il une démarche à faire ?

est ce la bonne solution dans notre cas ?

notre problème est que mon épouse est accusée à tort de violence sans ITT par une personne qui affirme que j'étais présent et que j'ai retenu mon épouse

je n'ai pas été entendu par les policiers

mon épouse est convoquée au tribunal

comment donc puis-je me faire citer comme témoin pour que je puisse affirmer que j'étais le jour cité avec mon épouse mais que l'on n'a jamais vu cette personne ?

y a t-il une autre démarche que je puisse faire pour aider mon épouse pour que l'affaire soit classée sans suite ?

merci de votre réponse

cordialement

Par **morobar**, le **20/02/2020** à **11:16**

Bonjour,

Meme conversation que:

https://www.experatoo.com/travail/accuse-a-tot-d-etre-temoin_165599_1.htm

Il parait urgent si passage au tribunal de se constituer avocat.

Mais si votre épouse se sent capable de conclure toute seule, vous pouvez lui donner une attestation d'une situation à laquelle vous avez assisté personnellement.